

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF
2024**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Table des matières

I. Axes d'orientation du budget primitif 2024	3
II. Équilibre budgétaire global	5
1. Présentation des masses budgétaires du mandat.....	5
2. Le bouclage global du budget primitif 2024	5
III. Équilibre du budget de fonctionnement 2024	6
1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2024	6
2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 82,5 M€.....	7
3. Les dépenses réelles de fonctionnement 75,3 M€ :	11
IV. Investissements	16
1. Évolutions et structure des investissements	16
2. Les ressources de financement des investissements	19
V. Synthèse de la dette au 1 ^{er} janvier 2024	20
1. Encours de dette et taux.....	20
2. Dette par type de taux.....	22
3. Un risque très faible.....	22
4. Dette par prêteur	23
5. Dette par année hors emprunts nouveaux.....	24
6. Mobilisation de l'emprunt en 2024	24

I. Axes d'orientation du budget primitif 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte international fragilisé par de nombreux conflits avérés ou sous-jacents ayant des effets directs ou indirects sur l'économie mondiale. La révision à la baisse de la croissance française par le gouvernement en février 2024 passant de 1,4% à 1% démontre la difficulté de fixer une trajectoire. Cette baisse se traduit par une économie de 10Mds euros. Si à ce stade, l'État ne sollicite pas les collectivités, elles contribuent toujours à l'effort de redressement des comptes publics. Pour rappel, la loi de programmation 2024-2027 fixe le cap d'un déficit qui ne doit pas excéder 3% du PIB et de la dette publique à 108,1% du PIB.

Malgré ces incertitudes, la Ville de Saint-Priest s'inscrit dans un pilotage financier à la hauteur des défis sociétaux et écologiques que la commune doit relever. Les contraintes liées à des facteurs exogènes fragilisant les équilibres ne doivent pas être un frein au développement du territoire et à la qualité du service rendu.

Le budget primitif 2024 progresse pour atteindre 135,5 M€, à un niveau élevé en raison de effets systémique de l'augmentation de l'inflation depuis 2023. En outre, le montant du budget primitif 2024 porte encore de gros équipements du plan de mandat (groupes scolaires, piscine...). Le budget primitif pour 2024 traduit les orientations politiques portées par l'exécutif. Au quotidien, l'exécutif et les services de la Ville travaillent pour mettre l'humain et la famille au cœur d'une ville apaisée, tranquille où il fait bon vivre.

L'administration de la collectivité s'adapte à cette situation et innove afin de garantir des marges de manœuvre pour financer les services publics et les équipements municipaux.

Les orientations budgétaires 2024 ont pour objectifs de :

- Protéger pour une vie paisible
- Préserver le cadre de vie des San-Priods
- Maintenir l'attractivité de la commune
- S'engager de manière pragmatique pour la transition énergétique
- Améliorer l'offre de transport et la qualité de l'air
- Accompagner le développement des tout-petits et la jeunesse
- Soutenir la vie des quartiers et le tissu associatif
- Proposer un accès à la culture pour tous
- Protéger nos seniors et les plus fragiles

Pour maintenir le cap, la Ville a fait des efforts de gestion : transition de l'éclairage public en LED, verdissage de la flotte automobile, optimisation des achats, réflexion sur les prestations, ... Cependant, la flambée des prix et l'augmentation des intérêts de la dette augmentent plus vite que les recettes comme des dotations ou des droits de mutation à titre onéreux incertains. Les dépenses d'énergie de la Ville sont en nette augmentation en raison d'un renouvellement de contrat (Sigerly) moins favorable qu'en 2023.

Le maintien de l'équilibre des finances de la collectivité requiert la contribution de tous en fonction de ses capacités. Les leviers fiscaux et tarifaires doivent être actionnés pour garantir la pérennité de l'action publique à destination des San-Priods.

1 - ATTRACTIVITÉ URBAINE

48 612 habitants
(source INSEE au 01/01/2023)



5^e commune du Rhône-Métropole et 143^e parmi les 277 communes françaises les plus peuplées (plus de 30 000 habitants)



21 216 logements
au 01/01/2022 (source INSEE)



Scolaire

100 % des classes primaires équipées en vidéoprojecteurs interactifs.
223 bacheliers avec mention primés en 2022.

Culture et sport

> Trophée AMF / Le Progrès 2018 (catégorie culture) pour le Concours international de Piano
> Trophée 2022 ville sportive & active (4 lauriers)



Équipements

PÔLE MÉDIATHÈQUE	66 766	utilisateurs
THÉÂTRE THÉO ARGENCE	212	abonnés (chaîtier en cours)
CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET THÉÂTRE	902	élèves
CINÉMA LE SCÉNARIO	49 172	spectateurs
2 PISCINES	96 901	usagers
17 GROUPES SCOLAIRES DONT 1 PRIVÉ	6 227	élèves en maternelle et primaire dont 241 dans l'enseignement privé
4 COLLÈGES DONT 1 PRIVÉ	2 753	collégiens dont 285 dans l'enseignement privé
2 LYCÉES	1 956	lycéens
1 UNIVERSITÉ	27 550	étudiants

Tranquillité publique et prévention



378 caméras de vidéoprotection



38 policiers municipaux
12 agents de surveillance de la voie publique (ASVP)

2 - ATTRACTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE



PLAN NATURE :

6 653

arbres et arbustes plantés depuis 2020

665 ha
en zone agricole

210 ha
en zone naturelle



Label « Ville fleurie 3 fleurs »

53 km de pistes et bandes cyclables



8 parcs
22 squares

Label Api Cité



Trophée du Verre catégorie « dynamisme » de la Métropole de Lyon

3 - ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



902 entreprises créées en 2021

33,9 % des actifs travaillent sur le territoire communal

5 415

établissements actifs au 01/01/2022 (activités marchandes hors agriculture)

19 646

habitants ayant un emploi au 01/01/2023

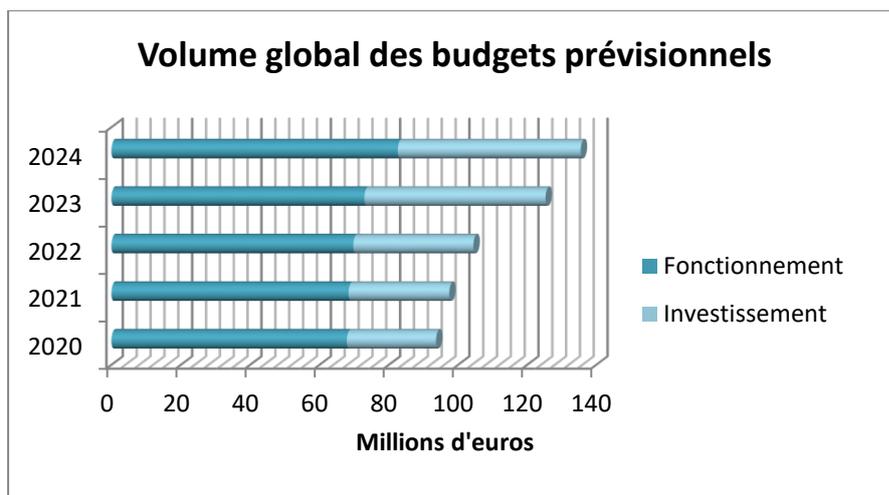


36 635 emplois salariés et non salariés
au 01/01/2022

II. Équilibre budgétaire global

1. Présentation des masses budgétaires du mandat

Le budget global 2024 (y compris mouvements d'ordre et réels), de 135,5 M€, est en progression de 8 % (soit + 10, 19 M€) par rapport au budget primitif de 2023. Cette dernière repose sur une variation en fonctionnement de + 13 % (comprenant l'autofinancement) , soit + 9,63 M€ et du budget d'investissement de 1 %, soit + 0,55 M€.



La répartition du budget 2024 s'établit pour 61% en fonctionnement et 39% en investissement

Une évolution traduisant l'augmentation de la section de fonctionnement et le ralentissement des investissements sur la fin du mandat

2. Le bouclage global du budget primitif 2024

Le budget global 2024 (y compris mouvements d'ordre et réels), s'établit à 135,5M€, et se présente ainsi :

En K€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	7 282	75 321	82 604
Investissement	196	52 727	52 923
Total	7 478	128 049	135 527
Recettes			
Fonctionnement	96	82 508	82 604
Investissement	7 382	45 541	52 923
Total	7 478	128 049	135 527

Evolution du budget primitif entre l'exercice 2024 et les exercices précédents 2022 et 2023

En K€	BP 22 sans reports	BP23 sans reports	BP24 sans reports	Evolution 23/24 (%)	Evolution en K€
Section de fonctionnement	69 774	72 968	82 604	13%	9 635
Section d'investissement	34 673	52 366	52 923	1%	556
<i>Dont dépenses d'équipements</i>	28 701	37 370	36 725	-2%	-645
Total budget	104 447	125 334	135 527	8%	10 192

L'évolution des dépenses entre 2022 et 2023 est principalement liée au besoin en investissement, dont + 50% pour les dépenses d'équipement, en phase avec la planification des investissements à mi-mandat.

Pour la période de 2023 à 2024, l'augmentation porte majoritairement sur la section de fonctionnement +13% en raison de l'inflation et l'évolution des prix qui pèsent sur l'activité de la collectivité. Cette variation traduit entre autre l'autofinancement prévisionnel 2024.

III. Équilibre du budget de fonctionnement 2024

1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2024

INDICATEURS FINANCIERS en K€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 23/24 (%)
Recettes de gestion courante	69 609	72 812	82 493	13%
Dépenses de gestion courante	64 967	67 559	73 006	8%
Epargne de gestion prévisionnelle (1)	4 642	5 252	9 486	81%
Epargne brute prévisionnelle (2)	4 289	4 275	7 186	68 %
Epargne nette prévisionnelle (3)	2 345	1 499	1 171	-16%
Taux épargne brute (4)	6%	6 %	9%	

(1) Epargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette

(2) Epargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement- Hors travaux en régie - charges intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

(3) Epargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette

(4) Taux d'épargne brute : épargne brute sur les recettes de fonctionnement : norme entre 8 et 15%

L'épargne brute s'améliore nettement entre 2023 et 2024. Pour garantir l'équilibre budgétaire, l'épargne brute doit se situer entre 7 et 10 M€. L'épargne nette est un des indicateurs à surveiller pour assurer le paiement de l'annuité de la dette.

2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 82,5 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont fixées à 82,5 M€. La Ville de Saint-Priest a toujours privilégié un équilibre budgétaire sans impacter directement les San-Priods.

Les recettes réelles évoluent de + 13,23% :

- ⇒ Une augmentation des taux de la fiscalité directe
- ⇒ Des droits de mutation en baisse
- ⇒ Des produits du domaine en augmentation liés au dynamisme des activités culturelles et sportives, au 2^{ème} semestre 2024, les tarifs seront réévalués afin de fixer un juste équilibre entre la fiscalité et la tarification.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement de BP à BP

En M€	BP 22	BP 23	BP 24	Évolution 23/24 (%)	Évolution en M€
Recettes réelles fonctionnement	69,67	72,86	82,50	+ 13,23%	+ 9,63
Dotations compensations subventions participations	10,08	10,08	11,28	+ 11,97%	+ 1,20
Recettes fiscales hors 731	22,50	18,79	18,77	- 0,13%	- 0,024
Recettes fiscales (c/731)	32,50	39,31	47,59	+ 21,06%	+ 7,15
<i>Dont taxes foncières et d'habitation</i>	32,50	35,01	42,54	+ 21,53%	7,53
<i>Dont droits de mutation</i>	1,95	2,40	1,80	- 25%	-0,600
Produits des services et du domaine	3,70	3,77	5,01	+ 32,98%	+ 1,24

➤ La fiscalité : des taux à adapter pour assurer un niveau de service de qualité (65,23 M€)

Le budget primitif 2024 doit prendre en compte les tensions liées à l'inflation et l'augmentation des matières premières avec des impacts sur du long terme. En conséquence, le levier fiscal est incontournable pour garantir le niveau de service public rendu à la population. D'autres mesures seront mises en place comme une revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024. Le budget 2024 de la Ville pourra être actualisé en cours d'année pour intégrer ce type de mesures en fonction de l'évolution de la situation. La Ville de 2022 à 2023 a absorbé les effets du contexte inflationniste, l'augmentation des fluides ainsi

que les mesures en faveur du pouvoir d'achat tout en maintenant un niveau d'accompagnement de qualité auprès des citoyens et des partenaires de la Ville.

L'inflation semble être contenue suite aux diverses interventions des banques centrales. Cependant, elle reste à un niveau élevé et les effets s'inscrivent sur du long terme.

➤ **La fiscalité directe locale 42,54 M€**

Depuis le début du mandat, les taux appliqués ont été identiques. Cet équilibre aurait pu être maintenu en l'absence d'un contexte géopolitique qui a dégradé les économies à différentes échelles (mondiale, européenne, nationale). Les nouveaux taux proposés s'appuient sur les besoins de financement en fonctionnement et en investissement.

34,95%	84,10%	20,22%
Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation

Bases prévisionnelles 2024 : Comparaison de l'estimation par rapport à 2023

- La variation globale de la base fiscale 2024 de la TFPB par rapport à celle de 2023 (hors locaux revenant à imposition en 2024) est estimée à **+5,10%**.

Dans le but d'exposer simplement les hypothèses de variations des bases de la TFPB suivant le type de locaux, le tableau indique le taux d'évolution global (y compris celui forfaitaire lié à l'inflation et celui d'accroissement physique des locaux) :

Bases prévisionnelles 2024 : comparaison de l'estimation par rapport à 2023				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases définitives 2023*	Evolution Bases 2024	Evolution Physiques 2024	Bases estimées BP 2024
Foncier bâti locaux d'habitation	51 423 129	3,90%	1%	55 966 255
Foncier bâti locaux professionnels	52 911 838	0%	1%	53 651 297
Foncier bâti locaux industriels	14 297 255	1,00%	1%	14 584 630
Total	118 632 222			124 202 182

L'évolution physique des bases de fiscalité correspond à la dynamique physique constatées sur les résidences d'habitation. La prévision pour 2024 est établie à 1% compte tenu du ralentissement du marché immobilier, l'approche est prudentielle.

En raison des interventions pour réduire l'inflation, la revalorisation forfaitaire des bases sera de 3,9% cette année contre 7,1% en 2023 pour les locaux d'habitation. Pour les bases des

locaux professionnels, aucune évolution des bases n'est appliquée alors que pour les locaux industriels une augmentation de +1%.

Le produit attendu de la fiscalité directe, intégrant le calcul du coefficient correcteur, est de **42,54 M€** :



➤ **Une augmentation pourquoi ?**

La part de l'imposition de la fiscalité directe locale en 2024 est de 52%. Pour rappel, la part de la fiscalité en 2023 était de 48% avec un produit notifié à 34,97 M€. L'augmentation de 4% de la part de l'imposition assurera une partie des augmentations des charges (fluides, matières premières, prestations extérieures, salaires...).

➤ **La fiscalité indirecte 3,92 M€**

Elle comprend toutes les taxes qui vont de pair avec l'activité économique des entreprises et des ménages sur le territoire : Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), droits de place, taxe sur l'électricité...

Le ralentissement du marché de l'immobilier a eu un effet immédiat sur le montant des DMTO. La prévision pour 2024 est de 1,8 M€. En 2023, le montant s'élevait à 1,92 M€ et en 2022, un montant de 3,98 M€. Cette baisse entre 2023 et 2024 sera légèrement compensée par les augmentations sur les autres taxes, soit environ + 0,21M€.

➤ **Les reversements de la Métropole 18,77M€**

Ce poste n'évolue pas en l'absence de transfert de compétence. Il traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC) qui forme le solde (17,72 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe professionnelle unique depuis la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est versée dans le cadre de l'obligation de pacte financier et fiscal de solidarité de territoire pour la métropole, il est fixé à 1,46M€ pour 2024.

➤ **Les dotations et participations 11,28 M€**

- La Dotation forfaitaire 2024 est maintenue par rapport à la notification 2023 qui a été de 0,64 M€ (prévision budgétaire 2023 d'un montant de 0,45M€). Des variations sont possibles en cours d'année puisque la dotation forfaitaire se base sur le potentiel financier de la commune.
- La Dotation de Solidarité Urbaine, deuxième composante de la DGF, joue un rôle péréquateur pour les communes urbaines. Pour 2024, le montant est identique à la perception sur l'exercice 2023 soit 1,88 M€.
- Les subventions et les participations augmentent de 8% soit un montant de 3,88 M€. Ces postes de recettes dépendent particulièrement des prestations de service et des actions menées par la Ville dans le domaine de la jeunesse (petite enfance, périscolaire, jeunes). L'une des recettes dynamiques est la dotation de titres sécurisés qui augmentent de 56,25% pour un montant total de 87 500€. Pour rappel, la commune a ouvert un guichet supplémentaire de délivrance des documents d'identités dans le cadre du plan d'urgence pour réduire les délais d'obtention.

➤ **Les produits des services, du domaine de gestion, 4,09 M€ :**

Le dynamisme de la fréquentation des équipements publics ainsi que les différentes recettes réglementaires (versement CAF) ne couvre pas suffisamment les dépenses à engager pour assurer un service à la hauteur des besoins des San-Priods.

Une nouvelle politique tarifaire sera mise en place à compter de septembre 2024 afin de prendre en compte les évolutions des prix des matériaux et des fluides qui sont une part des coûts du service public rendu.

Cette augmentation est en moyenne de 7% mais les variations constatées sur certaines recettes sont supérieures puisqu'elles intègrent l'augmentation de la fréquentation ou de l'activité suivant les périmètres concernés.

➤ **Les autres produits, 0,92 M€ :**

Ces recettes reprennent notamment les produits divers (loyers, locaux commerciaux, redevances ...). La Ville a opté pour un prestataire pour la publicité dans le magazine couleur suite au départ d'un agent à la retraite. Ce changement de mode de gestion permet d'envisager une recette de 36 000€ a minima.

3. Les dépenses réelles de fonctionnement 75,3 M€ :

➤ Evolution des dépenses de fonctionnement

En M€	BP 22	BP 23	BP 24	Évolution 23/24 (%)	Évolution En M€
Dépenses réelles fonctionnement	65,38	68,59	75,32	9,81%	+ 6,72
Charges à caractère général- Chap 011	17,84	18,49	20,69	11,88%	+2,19
<i>Dont énergie-électricité</i>	<i>2,13</i>	<i>3,06</i>	<i>4,00</i>	<i>30,45%</i>	<i>+0,93</i>
<i>Dont eau et assainissement</i>	<i>0,229</i>	<i>0,235</i>	<i>0,259</i>	<i>10,42%</i>	<i>+0,024</i>
Charges du personnel -Chap 012	39,65	40,76	43,59	6,94%	+2,82
Subventions et charges – Chap 65	6,79	7,63	7,97	4,49%	+0,34

En raison d'un changement d'imputation comptable lors du passage à l'instruction M57, le périmètre des autres produits de gestion a changé. Le comparatif entre 2023 et 2024 n'est par conséquent pas pertinent.

➤ Les crédits des services : 20,69 M€ (charges à caractère général /chapitre 011)

Le cadrage du budget primitif 2024 intégrait l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi, les élus et les services de la collectivité ont calibrés les crédits 2024 en intégrant des démarches de sobriété (non renouvellement systématique, optimisation des consommables, réflexion sur les usages...) pour contenir les effets de l'inflation. Ce qui se traduit sur certains postes de dépenses par une baisse des crédits. Ainsi, les services contribuent à l'effort de soutenabilité budgétaire. L'objectif 2024 est de respecter le cadrage du budget primitif en l'absence de facteurs exogènes qui pourraient survenir en cours d'année (inflation, ralentissement économique, crises diverses...). L'augmentation de BP à BP est de 11,88% soit + 2,19 M€. Malgré cette démarche, le chapitre 011 est l'un des postes les plus sensibles au contexte économique français et international.

Les évolutions significatives portent sur :

- l'eau et l'assainissement avec une augmentation de +10,42%, + 24,5 K€

-L'énergie et l'électricité +30,45%, + 935 k€

-Les dépenses sur la maintenance et entretien + 90K€ pour les réparations des réseaux (augmentation des coûts d'intervention) et +70 K€ pour le matériel roulant (matériel vieillissant)

-Le poste de maintenance concernant principalement les contrats d'entretien des bâtiments de la collectivité et les équipements divers +21,09% soit 1 436 K€

-Les dépenses diverses concernent les prestations couvrant principalement la culture (spectacle TTA, crèches, festivités...), le bond de +94,13 soit 1 109 K€ contre 571 K€ en 2023 s'explique majoritairement par le périmètre du TTA en année pleine pour un montant de 705K€.

➤ **Les dépenses de personnel 43,59 M€**

⇒ Les charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL PREVUES
43,59 M€
+ 3,8 %

- **Effets exogènes**

Deux mesures gouvernementales importantes pèsent dans la progression du budget prévisionnel 2024 par rapport à celui de 2023 (+3,8%, budget supplémentaire inclus) :

-La hausse de la valeur du point (+1,5%) en vigueur depuis le 1^{er} juillet coûte 490 000 € en année pleine, soit 245 000 € en plus pour 2024, par rapport à 2023.

-La hausse de la revalorisation du 1^{er} janvier 2024 en raison de l'ajout de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents, se répartira comme suit entre les fonctionnaires et les contractuels :



En outre, la hausse du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 31,65 % (au lieu de 30,65 %) et dont l'impact était estimé à 175 000 €, sera a priori compensée par la baisse simultanée du taux de la cotisation d'assurance maladie applicable aux rémunérations versées à ces mêmes agents à 8,88 % (au lieu de 9,88 %).

- **Effets endogènes – politique salariale**

La mesure en faveur du pouvoir d'achat prise par la collectivité sur le régime indemnitaire de ses agents aura un coût de 350 000 €. Cette augmentation qui représente 45 € brut par agent dans la plupart des situations, va faire remonter la part du régime indemnitaire dans la rémunération complète d'un agent travaillant pour la ville de Saint-Priest. Pour un fonctionnaire, le régime indemnitaire moyen est de 529 € en 2023, comme le montre le graphique ci-dessous

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) basé sur la rémunération indiciaire étant lui de + 4,9% entre 2022 et 2023 pour les titulaires, traduisant les effets de l'inflation (valeur du point,

revalorisation des grilles), des avancements d'échelon mais aussi de la politique des avancements de grade, des promotions internes, de nominations sur réussite à concours ,...

Les effectifs sont relativement constants avec une balance 2023 légèrement en faveur des sorties sur les effectifs permanents (voir graphique, ci-après), mais qui s'équilibre par une hausse du personnel temporaire.

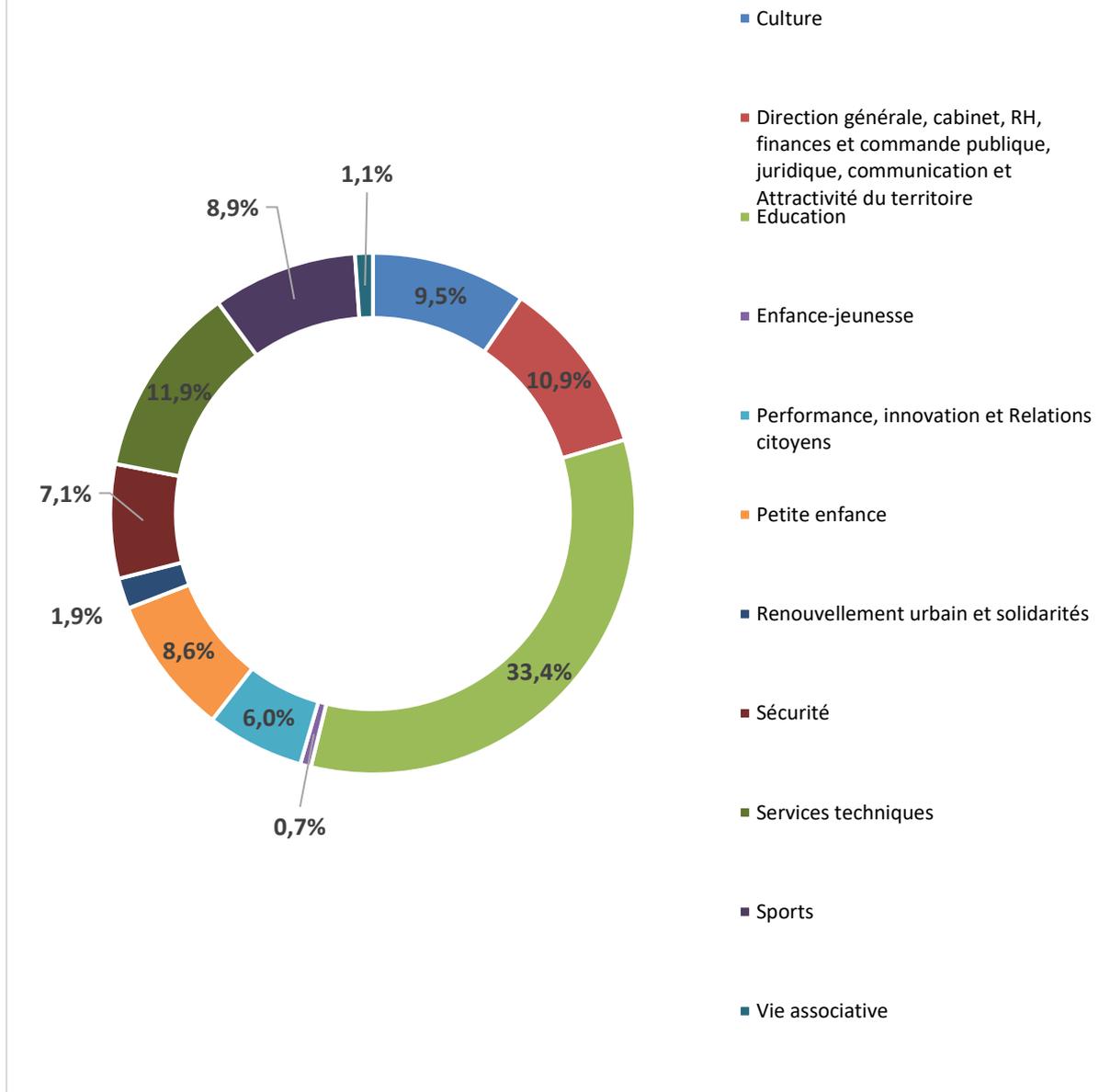
La collectivité reste vigilante sur le suivi des effectifs, dans le double souci de maîtriser la masse salariale et d'optimiser le service rendu à la population.

En termes de répartitions des dépenses de personnel par domaine d'action, la direction de l'Éducation représente un tiers de la masse salariale et concentre une diversité de filières représentées :

Dépenses de personnel par filière au service Education en 2023 :

Filières	Coût du personnel
Administrative	732 081 €
Animation	1 247 172 €
Autres	1 330 861 €
Sociale	3 538 705 €
Sportive	55 804 €
Technique	6 944 437 €
Total général	13 849 060 €

Répartitions des dépenses de personnel par domaines d'actions



➤ Les subventions et les autres charges : 7,9 M€

Ce chapitre budgétaire qui évolue de + 4,49 % est composé à 86 % par les transferts de la Ville ayant le caractère de subventions (associations et CCAS) qui confirment le fort partenariat entre la collectivité et le tissu associatif local.

Sur le secteur des subventions, hors CCAS, le montant alloué est de 3,92 M€ soit une variation de 24 K€ par rapport à 2023.

La Ville accompagne le développement des tout-petits et surtout auprès de nos jeunes puisque 33 % des subventions portent sur le sport ainsi que 28% pour les équipements des « quartiers jeunesse ».

Les subventions dans le domaine de l'insertion et du développement économique soit 14,20 % ainsi que le contrat ville pour 6,99 %.

La contribution communale à l'école privée Jeanne d'Arc pour le financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires est maintenue à 242 000 €. Elle est stable par rapport à 2023.

Enfin, la subvention socle du CCAS évolue de + 1,11% pour un montant de 2,5M€. Pour 2024, l'établissement assurera un niveau d'accompagnement à la hauteur des enjeux malgré un désengagement de la métropole de Lyon (non réévaluation de la part sur les tarifs au sein de la Résidence autonomie).

➤ **Les charges financières 2,3 M€**

Les dépenses liées aux charges des intérêts de la dette affichent une augmentation liée au recours à l'emprunt pour le financement des équipements réalisés, en cours et à venir dans un contexte inflationniste. En 2024, les intérêts prévisionnels sont de 2,3 M€ dont une part concernant les intérêts courus non échus. Compte tenu d'une partie de la dette sur un taux variable, la Ville peut espérer un montant moins élevé en cas de baisse des taux.

➤ **Les autres charges 0,76 M€**

Elles regroupent différentes catégories de dépenses :

- **Fonds de Péréquation des ressources fiscales communales et Intercommunales, FPIC**

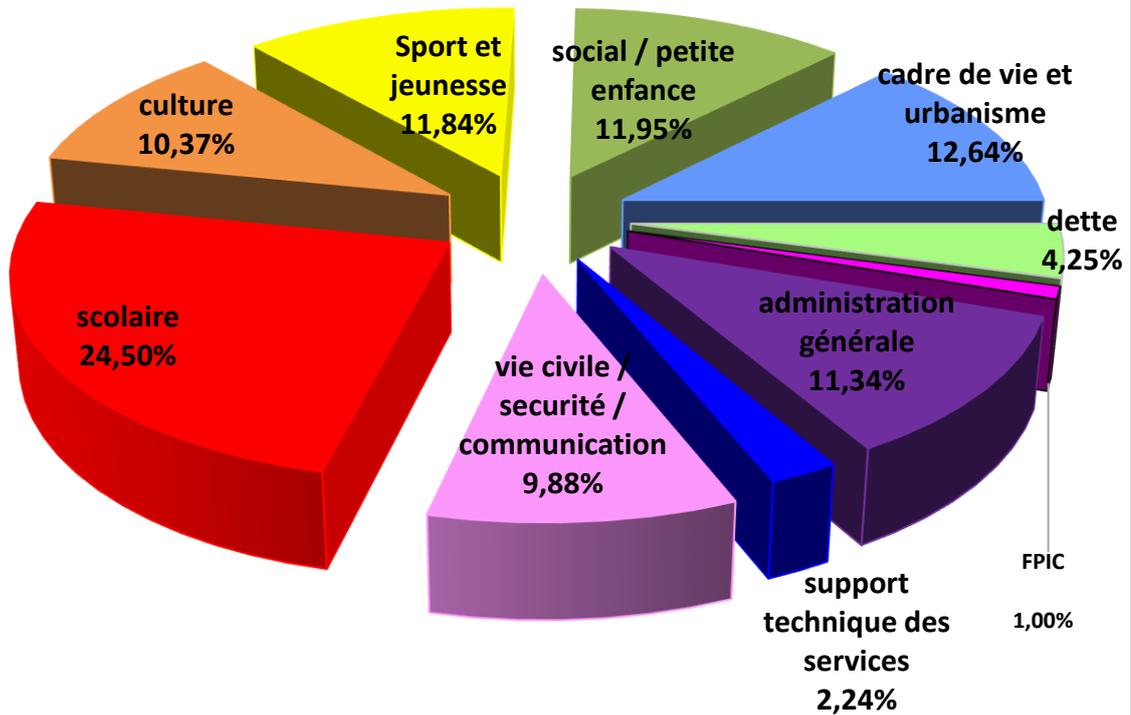
Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) augmente. Il passe de 670 000€ inscrit au BP 2023 à 750 000€ au BP 2024.

La prévision budgétaire de ce fonds (assimilé à un prélèvement sur les recettes fiscales directes en fonction du niveau de richesse de la commune et de la métropole) correspond au paiement réalisé en 2023.

- **Charges exceptionnelles**

En raison du changement de nomenclature comptable, certaines subdivisions des comptes 67 sont transférées aux chapitres 65. Les montants au chapitre 67 ne portent que sur les annulations de titres au 673 et quelques comptes budgétaires pour le compte administratif (775 et 777). Le montant de 15 000 € a été inscrit pour les annulations de titres sur exercices antérieurs (un titre annulé constitue une dépense).

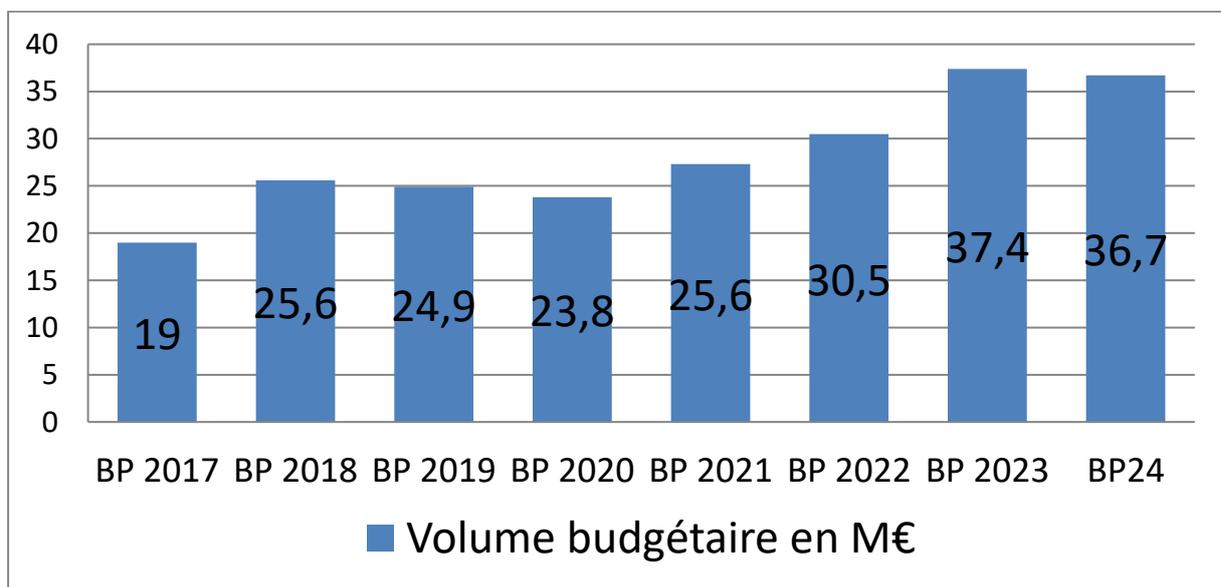
Constitution des agrégats des dépenses réelles de la section de fonctionnement à partir de la fonctionnelle M57



IV. Investissements

1. Évolutions et structure des investissements

➤ L'évolution des investissements



Le montant des investissements (équipements et travaux) prévu pour le budget 2024 est de 36,70 M€.

➤ Structure des investissements

La proportion des travaux neufs est supérieure aux autres interventions avec 17,08M€ qui représentent 46%. Les investissements portent essentiellement sur du patrimoine bâti. Outre les surfaces à adapter à l'évolution démographique du territoire, ces nouveaux équipements répondent aux exigences des lois sur la transition énergétique (loi climat et résilience du 22 Août 2022). Les écoles et les établissements scolaires sont conçus de manière à rechercher une sobriété sur le plan de la consommation des ressources, tant au niveau de la consommation énergétique que des matériaux utilisés.

L'ouverture du théâtre Théo Argence en septembre 2023 a été respectée mais les paiements s'échelonnent jusqu'en 2024 à hauteur de 1,9 M€ correspondant à 1,3 M€ de révision de prix et le solde de factures de 2023 sur 2024.

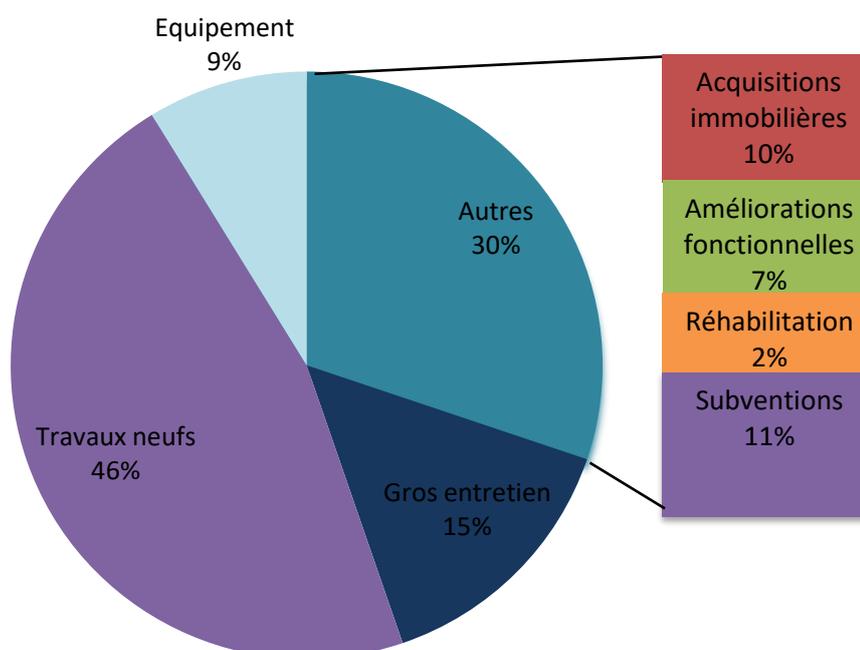
La Ville détient un patrimoine important qu'il faut préserver pour un usage quotidien et à long terme ainsi les gros entretiens doivent être à un niveau suffisant. Pour 2024, un montant de 5,34 M€ (15%) est budgété pour les bâtiments ou les lieux publics, les économies d'énergies, les installations...).

Les autres crédits à hauteur de 30%, concernent des interventions multiples telles que des dépenses relevant essentiellement des efforts d'améliorations fonctionnelles et de réhabilitation des installations de la Ville et des quartiers soit 11 M€ dont le détail ci-après :

- Des enveloppes d'acquisitions immobilières pour un montant de 3,8 M€ sont inscrites tout particulièrement pour le centre-ville dans le cadre des acquisitions de logements et de commerces afin d'accompagner le renouvellement urbain du quartier centre-ville Bellevue et de garantir un équilibre territorial
- Des améliorations fonctionnelles d'un montant de 2,5 M€ portant principalement sur des aménagements de divers sites (chemins, aire de jeux, mise en sécurité, agencements...)
- Les réhabilitations sont aussi un levier pour maintenir le patrimoine de la Ville au niveau des exigences d'usage, le montant alloué est de 0,9 M€
- 3,8 M€ de subventions versées majoritairement pour le programme NPNRU en cohérence avec le contrat de ville s'inscrit sur du long terme dans les budgets communaux. Pour 2024, la Ville financera à hauteur de 2,7 M€ pour le plan de Sauvegarde et le NPNRU. Au total, le projet Bellevue représente 16,5 % des crédits de paiements des autorisations de programme 2024. En complément, la Ville verse 0,40 M€ pour le fonds d'initiative communale du Grand Lyon ainsi que 0,32 M€ pour le raccordement au réseau de chaleur urbain

Le maintien d'un niveau de service public de qualité tient au niveau d'équipement sur les différents champs de compétences de la Ville. Ainsi, la commune alloue un montant de 3,2 M€ (9%) pour les besoins en équipements (mobiliers et équipements numériques scolaire, informatique, vidéo protection, divers équipements des services, matériel technique ...).

Répartition des investissements 2024



➤ Ventilation des investissements majeurs

Les investissements importants portent principalement sur le secteur scolaire mais aussi sportifs pour l'exercice 2024 avec la fin de trois projets phares :

- L'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès pour 3,5 M€ de crédits de paiement issus de l'autorisation de programme actuelle de 16,8 M€ de travaux.
- La rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret pour plus de 2,2 M€ de crédits destinés au règlement des avances à la SPL OSER en tant que délégataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- L'extension de la piscine Pierre Mendès France sera finalisée en 2024 à l'instar des groupes scolaires, le montant lié au contrat de performance énergétique est d'un prévisionnel de 7 M€ sur les 17,55 M€.

Ainsi que,

- Les travaux de gros entretien du groupe scolaire Revaion 2 pour le restaurant sont calibrés à 0,50 M€ pour 2024 sur un budget total évalué à 1,12 M€.
- L'agrandissement des maternelles pour le groupe scolaire Mansart est budgété à hauteur de 0,53 M€
- D'autres interventions pour gros entretien sont prévues pour la cuisine du groupe scolaire Ferry à hauteur de 0,35 M€ ainsi que le remplacement des fenêtres pour le groupe scolaire Plaine de Saythe 0, 19 M€

D'autres interventions d'envergure sont programmées toujours dans le cadre du contrat de performance énergétique à hauteur de 1,4 M€. Ce dernier garantit à la Ville des économies sur l'éclairage public qui atténue la facture d'électricité. En 2024, l'extension du cimetière de Manissieux sera effectuée pour un montant de 0,6 M€ ainsi que la rénovation de la toiture de l'église à hauteur de 0,4 M€. La salle Millan fera l'objet de travaux pour un montant de 0,76 M€.

Le projet du Parking du centre, nouveau grand projet d'ici la fin du mandat, sera lancé avec un budget pour l'exercice 2024 à 1 M€ sur une prévision totale de 3,5M€.

➤ Ventilation des autres investissements

La Ville intervient au quotidien pour le bien-être des habitants sur des bâtiments, des équipements et des aménagements pour garantir la qualité de vie de tous.

Les améliorations fonctionnelles concourent à mettre à niveau les équipements et les bâtiments. En 2024, le montant alloué est de 2,5 M€ principalement sur l'aménagement urbain.

Des crédits sont proposés pour initier des interventions en vue de travaux plus importants comme par exemple 0,57 M€ pour la médiathèque, 0,16 M€ pour les travaux d'équipements sportifs ainsi que des micro-travaux comme 31 000 € pour les travaux de salle de bains de la résidence autonome du Clairon, 15 000 € pour la cuisine centrale, 30 000 € pour l'hôtel de ville, 40 000 € pour des brises vues...

2. Les ressources de financement des investissements

Les ressources d'investissement progressent afin de couvrir les dépenses supplémentaires inscrites au budget primitif. La répartition du financement s'appuie sur une mobilisation de l'emprunt à hauteur de 54% contre 82% en 2023.

En effet, les ressources propres en 2024 couvrent à 46% les besoins de financement en raison d'un montant du FCTVA élevé (conséquence des investissements effectués l'an dernier), d'un niveau de cession dynamique principalement lié à la vente du parking du centre pour 4,4 M€ et le bâti des usines relais pour 1,9 M€ ainsi que l'autofinancement prévisionnel 2024 à hauteur de 7,1 M€.

Le montant des subventions est modéré sur un point prévisionnel mais le versement étant assujéti à la fin de travaux, les crédits sont susceptibles d'évoluer dans le courant de l'année.

	BP 2024	% DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
Total recettes d'investissement	36 725 103	
Ressources Propres d'investissement	19 827 075	46 %
Autofinancement net de remboursement de dette	7 186 035	17%
FCTVA+ TA	5 600 000	13%
Cessions (dont NPNRU)	6 325 000	15%
Subventions	716 040	2%
Ressources Externes	22 966 695	54%
Emprunt hors gestion active de la dette	22 966 695	54%
<i>Non compris 9 833 333 € de revolving</i>		

V. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2024¹

1. Encours de dette et taux

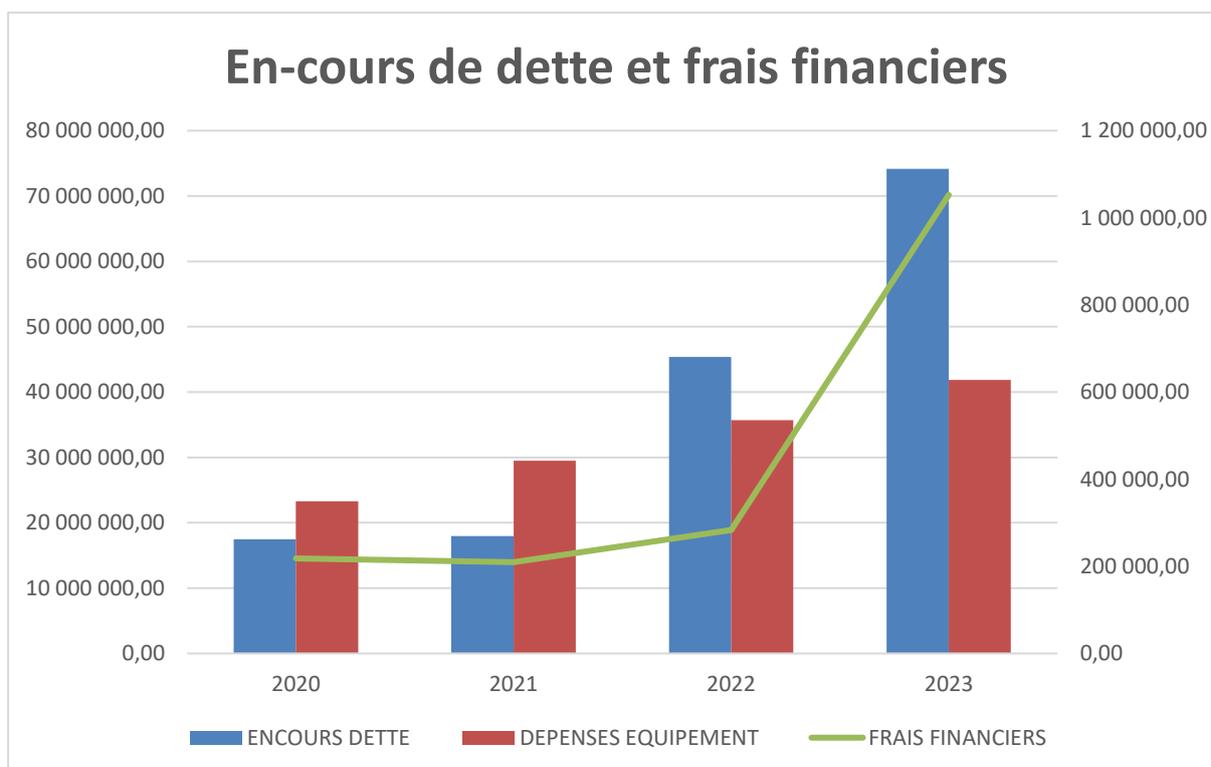
L'emprunt est une des sources principales de financement des équipements. Le graphe ci-dessous indique les montants mobilisés au regard des dépenses d'équipements réalisées de 2020 à 2023. En début de mandat, la Ville a peu recouru à l'emprunt, en deçà des besoins. L'accélération de l'emprunt est liée aux besoins de financements des gros équipements sur le mandat : théâtre Théo d'Argence, groupes scolaires Jean-Jaurès et Simone Signoret, piscine Pierre Mendès France...

Pour rappel, aux termes de l'article L2337-3 du CGCT, la commune peut avoir recours à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT).

Les emprunts sont destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement et la commune assure son équilibre en mobilisant un emprunt dit de bouclage.

¹ La partie V n'intègre pas les emprunts nouveaux susceptibles d'être mobilisés en 2024.



➤ Descriptif de la dette au 1^{er} janvier 2024 :

CAPITAL RESTANT DU (CRD)	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE DE VIE MOYENNE ²
74 013 941 €	3,11%	12 ans 1 mois	6 ans et 2 mois

Le taux moyen de la dette augmente en début 2024, + 3,11 % contre + 1,60% début 2023, en raison des tensions sur les marchés financiers pour juguler l'inflation entre 2022 et 2023.

La remontée des taux nécessite d'avoir une gestion de « trésorerie zéro ». Les charges financières pèsent sur les comptes par conséquent, l'enjeu est d'avoir une gestion moins coûteuse et plus efficace. C'est pourquoi, la Ville requiert des emprunts avec une phase de mobilisation et une phase de consolidation. Cette structure d'emprunt permet d'assurer la trésorerie de la collectivité en fonction des besoins de financement et d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

En effet, le besoin de financement de la Ville est cyclique ne nécessitant pas une ligne de crédit revolving à l'année qui serait trop coûteuse.

Ainsi au 30 décembre 2023, la Ville a contracté un emprunt de 10 M€ dont l'objectif est de boucler l'année 2023 (équilibre budgétaire) et de financer les équipements 2024. Ce dernier

² La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

prêt de 10 M€ sur la durée de 15 ans et 7 mois a bénéficié d'un typage prêt social c'est-à-dire portant sur la valorisation des travaux concourant à une réhabilitation énergétique des bâtiments public. Les conditions sont pour la phase de mobilisation un taux annuel basé sur l'index €STR assorti d'une marge de +0,98% pour la période du 29 décembre 2023 au 30 juin 2024. La phase de consolidation à compter du 30 juin 2024 portera sur un taux fixe de 3,36%.

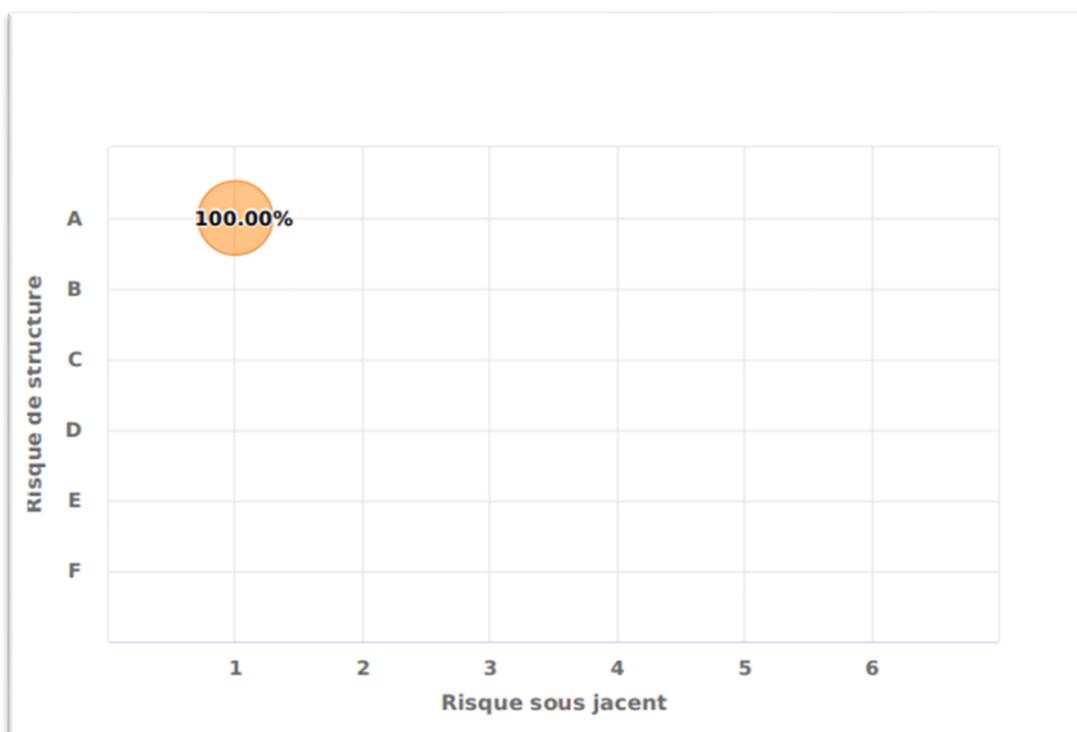
2. Dette par type de taux

TYPE	CAPITAL RESTANT DU	% D'EXPOSITION	TAUX MOYEN
Taux Fixe	43 047 274 €	58,16 %	1,97 %
Taux Variable	27 933 333 €	37,74 %	4,80%
Livret A	3 033 333 €	4,10 %	3,60 %
Ensemble des risques	74 013 941 €	100,00 %	3,11 %

La structure de la dette de la Ville évolue du fait des conditions de prêt et des besoins actuels. Si une part de la dette reste majoritairement à taux fixe soit 58%, de nouveaux emprunts à taux variable ont été contractés pour financer les travaux. La proportion entre le stock d'emprunt à taux fixe, variable et adossé au livret A permet d'avoir une dette flexible. En cas de baisse du livret A et des taux sur les marchés financiers pour les emprunts à taux variable, la collectivité aura un effet à la baisse sur les charges financières. L'introduction de taux variable dans l'encours de dette ne constitue pas un risque.

3. Un risque très faible

Les emprunts contractés par la Ville ont très peu de risque d'augmentation, selon la charte Gissler de bonne conduite du 7 décembre 2009, comme le graphique de mesure du risque l'atteste. Concernant les indices qui composent la dette, le niveau est de 1 sur une échelle de 1 à 6 qui mesure leur volatilité. Le risque de structure qui représente le type de formule de calcul appliqué aux intérêts lui varie de A à B sur une échelle de A à F.



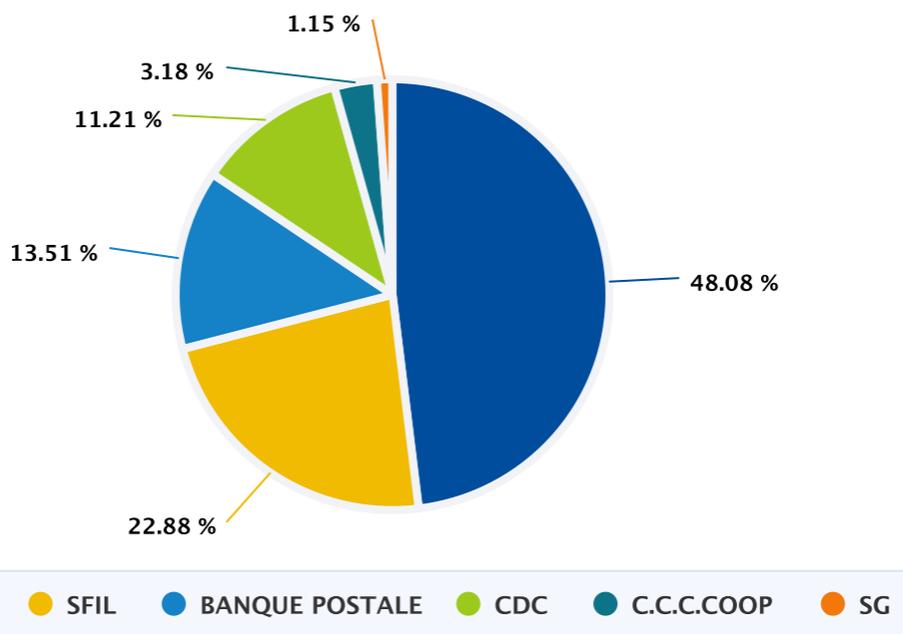
Taille de la bulle = % du CRD

Il n'y a pas d'emprunt « toxiques ». Jusqu'en 2022, la dette était à 100% indexée sur un taux fixe simple basé à partir d'un indice issu de la zone euros, ce qui indique l'absence totale de risque sur la variation des taux et leur volatilité.

La stratégie de la dette de la Ville est prudente en recourant à des emprunts sécurisés y compris sur les taux variables.

4. Dette par prêteur

PRETEUR	CAPITAL RESTANT DU	% DU CRD
AGENCE FRANCE LOCALE	35 583 333 €	48,08%
SFIL CAFFIL	16 933 333 €	22,88%
BANQUE POSTALE	10 000 000 €	13,51%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 297 274 €	11,21%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	2 350 000 €	3,18%
SOCIETE GENERALE	850 000 €	1,15%
ENSEMBLE DES PRETEURS	74 013 941 €	100,00%



5. Dette par année hors emprunts nouveaux

Le tableau présente une approche prospective de la dette sur les 5 années à venir, à titre indicatif. Le recours à l'emprunt en 2024 ainsi que les intérêts sur les taux variable sont des éléments de variation dans le courant de l'exercice.

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen**	69 484 919 €	66 925 373 €	61 298 528 €	55 671 660 €	50 111 118 €
Capital payé sur la période	5 050 745 €	5 625 680 €	5 625 680 €	5 625 680 €	5 475 680 €
Intérêts payés sur la période	* 1 985 307 €	* 1 721 967 €	* 1 504 646 €	* 1 363 115 €	1 241 399 €
Taux moyen sur la période	2,79 %	2,51%	2,41%	2,41%	2,44%

*Estimation à partir des anticipations de taux

**Encours restant dû en milieu d'année

6. Mobilisation de l'emprunt en 2024

L'emprunt prévisionnel inscrit au budget 2024 constitue une variable d'équilibre afin de répondre au solde de financement des investissements inscrits. Le prévisionnel est d'environ 22,96 M€ (hors emprunt revolving). Le ratio d'endettement au 1^{er} janvier 2024, pour rappel

l'encours de dette sur la population, est 1511 €. En l'état des projections du financement par emprunt nécessaire à l'exécution du budget d'investissement 2024 ainsi que des engagements à reporter et à financer en 2024, la prévision d'échéance de dette globale intègre, les annuités dues en 2024. Dans cet encours sont pris en compte les 10M€ mobilisés fin décembre 2023 pour le bouclage de l'année. La phase de mobilisation jusqu'au 30 juin 2024 permettra de rembourser cet emprunt au 1^{er} trimestre 2024, pour être à nouveau mobilisé pour les besoins de financement de l'année 2024. Ainsi la Ville disposera d'un montant de 9,8 M€ (correspondant aux 10 M€ avec prise en compte de l'amortissement du capital) à un taux fixe de 3,36%.